Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213500614-20260331-99_AR_32_3103-DE

ARRETE

2026/32

Arrêté de délégation de fonction et de signature
Au 3ème Adjoint
Madame Marie Cécile MOREAU

Le Maire de la commune de la Chapelle Erbrée

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-18,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection de Madame Marie-Cécile MOREAU en qualité de 3ème adjoint au maire,

Vu la délibération n°1 fixant à quatre le nombre d'adjoints au maire,

Considérant que pour la bonne marche des affaires communales, il convient de déléguer une partie des délégations du maire à Madame Marie-Cécile MOREAU

ARRETÉ

Article 1 : Il est donné à Madame Marie-Cécile MOREAU, 3ème adjoint, délégation de fonction, sous ma surveillance et ma responsabilité pour :
Affaires scolaires, enfance, jeunesse et argent de poche
Communication, site internet, bulletin municipal

Article 2 : Il est donné Madame Marie-Cécile MOREAU, 3ème adjoint, délégation de signature, sous ma surveillance et ma responsabilité pour :

- L'ordonnancement des dépenses et l'émission des titres de recettes.
- Délivrer des expéditions du registre des délibérations et des arrêtés municipaux.
- Délivrer tous certificats.
- Signer toutes pièces, actes administratifs ou notariés.

Article 3. : Le présent arrêté prend effet le 21 mars 2026 date de prise de fonction de Madame Marie-Cécile MOREAU 3ème adjoint, et jusqu'au terme du mandat de Monsieur Joël TRAVERS, Maire

Article 4. Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Région Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine
  Monsieur le Trésorier de Vitré,

Fait à la Chapelle Erbrée, le 31/03/2026

Le 3ème adjoint,
Mme Marie-Cécile MOREAU

Le Maire
Joël TRAVERS

Le Maire
Joël TRAVERS